



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1082

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne - Meyzieu**

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges du Tonkin et Evariste Galois**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1082**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Villeurbanne - Meyzieu

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges du Tonkin et Evariste Galois**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0399 du Conseil du 29 juin 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative et culturelle des collèges publics et privés, ainsi que les modalités d'attributions et de paiement de ces aides, en faveur des 4 dispositifs suivants :

- actions liées aux projets d'établissement,
- collèges au cinéma,
- collèges en scène,
- classes à option artistique.

Dans ce cadre et par la même délibération, le Conseil de la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention totale de fonctionnement de 110 530 €, pour soutenir les projets éducatifs présentés par les collèges.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une aide à des collèges ayant effectué une demande dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 830 €, selon le détail ci-après.

1 - Actions liées aux projets d'établissement

Ces actions s'inscrivent dans les domaines prioritaires des appels à projets proposés par la Métropole, à savoir :

- citoyenneté et vivre ensemble,
- mémoire,
- prévention et santé des jeunes,
- éducation au développement durable,
- culture scientifique et technique,
- économie et entreprise.

Le montant alloué par la délibération susvisée pour ce type d'actions est de 71 940 €. A ce jour, 10 100 € ont été attribués.

Le collège du Tonkin, répondant aux critères définis par la délibération susvisée, sollicite une subvention d'un montant global de 300 €. Il s'agit d'une aide au financement d'un déplacement pour la visite de la Maison des enfants d'Izieu, pour sa classe ULIS, déplacement qui réunit des jeunes en situation de handicap, des écoles élémentaires du même secteur géographique et des jeunes du collège du Tonkin de Villeurbanne.

2 - Collèges au cinéma

Dans le cadre d'un dispositif national, l'action de sensibilisation à l'image se poursuit à l'entrée au collège. Le dispositif "Collège au cinéma" invite tous les collégiens à voir un film "art et essai" par trimestre. Les professeurs bénéficient d'une formation autour du film en amont de la séance.

Tous les élèves, de la classe de 6° à celle de 3°, peuvent découvrir des œuvres cinématographiques choisies, lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Ils peuvent ainsi se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole prend en charge les frais de place de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève, à raison de 3 séances maximum par an, pour un budget total de 36 990 €. A ce jour, 3 615 € ont été attribués.

Le collège Évariste Galois à Meyzieu a déposé une demande pour les 2 trimestres à venir, soit un montant total de 530 €, soit 5 € par élève. 106 élèves sont concernés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans les conditions fixées par la délibération n° 2015-0399 du Conseil de la Métropole de Lyon du 29 juin 2015, l'attribution d'une subvention :

a) - au collège du Tonkin à Villeurbanne pour les actions éducatives d'un montant total de 300 €, dans le cadre de la visite de la Maison des enfants d'Izieu,

b) - au collège Évariste Galois à Meyzieu pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur de 5 € par élève pour 2 séances de cinéma par an pour un montant de 530 €.

2° - Les montants à payer seront imputés pour les actions liées aux "Collèges au cinéma" sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 221 - opération n° 0P33O4899A pour un montant de 530 € et pour les actions liées aux projets d'établissements - compte 657382 - fonction 221 - opération n° 0P34O3304A pour un montant de 300 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.